

Communiqué de presse

Paris, le 8 juillet 2020 -

Rapport annuel 2020 **« Redresser le cap, relancer la transition »**

Urgence climatique : l'accélération des mesures toujours en attente

Le Haut conseil pour le climat publie son rapport Neutralité carbone 2020 « Redresser le cap, relancer la transition ». Ce rapport fait le point sur l'évolution des émissions de gaz à effet de serre en France, et sur les politiques climatiques mises en place. Il constate des progrès dans la gouvernance, un accroissement des annonces mais pas d'avancée structurelle quant au rythme de baisse des émissions.

La redevabilité du gouvernement sur les politiques climatiques reste faible. En dépit de certains progrès comme le budget vert qui sera mis en œuvre sur le prochain projet de loi de finances, l'évaluation des lois et des politiques en regard du climat, sur laquelle le HCC a publié un [rapport en décembre 2019](#), n'a pas progressé. Les annonces faites au cours de l'année écoulée, comme la feuille de route de chaque ministère sur son budget carbone, sont toujours en attente d'être mises en œuvre.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre est insuffisante pour respecter les budgets carbone futurs. Les émissions de la France ont diminué de 0,9% en 2019, ce qui est similaire aux années précédentes et loin des -3% attendus dès 2025. Les quatre grands secteurs émetteurs, le transport (30%) suivi de l'agriculture, le bâtiment et l'industrie, ont tous raté le premier budget carbone (2015-2018). La baisse temporaire des émissions lors du confinement est marginale par rapport aux efforts à accomplir.

La définition d'un plan de reprise compatible avec les objectifs de transition bas-carbone que le gouvernement s'est donné est un enjeu essentiel des mois à venir et sera la mesure réelle de l'attention portée au climat. Les solutions sont connues et compatibles avec l'emploi. Le plan de reprise aura un effet structurant sur les émissions des prochaines années, et doit anticiper les mutations inéluctables de l'économie face au changement climatique. Il s'agit donc d'abord de ne pas nuire en écartant toute mesure favorable aux secteurs carbonés. Le HCC identifie plusieurs mesures de sortie de crise qui sont compatibles avec les objectifs climat, en particulier :

- La rénovation énergétique des bâtiments,
- Les investissements dans les transports publics et les infrastructures de mobilité douce,
- Les mesures d'efficacité énergétique et d'électrification et la R&D dans l'industrie,
- L'augmentation du stockage de carbone dans les sols et le développement des protéines végétales,
- Le déploiement des énergies renouvelables.

Les premières dispositions du gouvernement en réponse à la crise du COVID-19 ne vont pas dans le sens des recommandations du HCC. Les dispositions sont peu contraignantes et n'incluent pas de mesures d'évaluation. En bénéficiant de plusieurs dizaines de milliards d'euros pour aider à la

reprise économique, les entreprises françaises pourraient être sollicitées plus fermement par des mesures contraignantes.

Les régions ont un rôle de cheffes de file dans la lutte contre le changement climatique. Elles doivent jouer un rôle d'impulsion dans les territoires en incitant la coordination d'actions par les acteurs régionaux et infrarégionaux et en mettant en cohérence l'ensemble de leurs politiques avec les objectifs climatiques. Au niveau de la région comme ailleurs le climat doit devenir un cadre de référence de l'action publique.

Les émissions de gaz à effets de serre provenant des régions soulignent la diversité des défis à surmonter pour atteindre la neutralité carbone. Les émissions provenant des transports sont élevées dans toutes les régions. Les émissions provenant des bâtiments sont relativement homogènes sur l'ensemble de la France, malgré les différences de climats. Les émissions provenant de l'agriculture et de l'industrie ont les plus fortes disparités régionales.

La transition juste est un enjeu central des politiques climatiques. Elle touche aux questions de vulnérabilité, d'emploi et de bien-être, qui peuvent être un frein à la mise en œuvre de politiques climatiques. Elle encadre et conditionne la reprise d'un débat nécessaire sur la tarification du carbone. Elle est perçue différemment selon les acteurs qui s'en revendiquent et appelle à un engagement le plus large possible.

La Convention citoyenne pour le climat démontre que des personnes d'horizons géographiques, sociaux, politiques et culturels si-différents peuvent pleinement percevoir l'urgence climatique et converger en quelques mois sur de nombreuses propositions d'envergure pour le climat et la justice sociale. Leurs propositions doivent être valorisées, mais l'État reste le garant de la mise en œuvre des politiques publiques climatiques et de leur équité, ainsi que de l'atteinte des objectifs climatiques de la France.

La transition juste est un enjeu politique qui appelle une redevabilité exemplaire de l'Etat.

A propos du Haut conseil pour le climat

Le Haut conseil pour le climat a été installé le 27 novembre 2018 et inscrit dans la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat. C'est un organisme indépendant, chargé d'apporter des avis et des recommandations neutres, indépendants et à long-terme pour accompagner la France dans la transition bas-carbone. Il est actuellement présidé par la climatologue franco-canadienne Corinne Le Quéré et composé de treize membres, désignés pour cinq ans et choisis pour leur expertise scientifique, technique et économique dans le domaine du climat.

Contact presse

Haut conseil pour le climat
Elisa Sgambati
presse@hautconseilclimat.fr
01.42.75.59.98

Retrouvez nos communiqués de presse sur www.hautconseilclimat.fr – rubrique actualités  [@hc_climat](https://twitter.com/hc_climat)